

Pie XI

7 mars 1922

Lettre *Cum alia*

À l'occasion du tricentenaire de saint Fidèle de Sigmaringen, premier martyr de la S. Congrégation de la Propagande.

Au R.P. Joseph-Antoine de Saint Jean in Persiceto, ministre général des frères mineurs capucins

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Parmi les éminentes qualités qui ont brillé en Notre regretté prédécesseur Benoît XV, Nous voudrions spécialement imiter le zèle dont il brûlait pour la propagation du nom chrétien ; dans ce but, en souvenir du troisième centenaire de la fondation du Conseil sacré de la Propagation de la Foi, Nous célébrerons, s'il plaît à Dieu, les solennités que lui-même avait projetées pour le prochain mois de mai. Mais on ne saurait commémorer cet heureux événement sans honorer en même temps le trois centième anniversaire du bienheureux martyr qui a consacré par son sang les débuts de cette S. Congrégation.

Si, d'ailleurs, Fidèle de Sigmaringen mérite de particuliers hommages, ce n'est pas seulement parce que, en affrontant pour le Christ une mort précieuse, il a été le premier des saints martyrs qui, depuis la fondation de la S. Congrégation, ont illustré les missions catholiques, mais encore parce que l'innocence de sa vie a été pour nos missionnaires une leçon leur apprenant comment ils doivent se disposer dignement à leur apostolique fonction. Nul, en effet, ne s'est jamais montré mieux que lui préparé et formé à l'apostolat, car, à une culture intellectuelle remarquable, il unissait la pratique la plus exacte des vertus chrétiennes. Mais, au-dessus de toutes les autres, éclatait sa charité à l'égard des peuples catholiques, qu'avec un zèle inlassable il s'appliquait à protéger contre le fléau de l'hérésie. Ainsi parvenu à la pleine possession de la sainteté, il mérita, au seuil même de la mission que lui avait confiée le Siège apostolique, d'être appelé à la récompense céleste et de tomber martyr de cette foi pour la défense et la propagation de laquelle il avait supporté déjà de si laborieuses et si fécondes épreuves. Si le nom de ce héros ne peut manquer d'être cher à tous les vrais fidèles, combien plus doit-il l'être à votre Ordre, dont il fut la lumière et la gloire.

Aussi, cher Fils, apprenant votre intention de célébrer prochainement des fêtes et des solennités spéciales en l'honneur de Fidèle de Sigmaringen, Nous vous donnons, sachez-le, Notre plus chaude approbation. Des solennités de ce genre ne peuvent, en effet, que favoriser un résultat vivement désiré par Nous, savoir : faire mieux connaître et honorer ce vaillant martyr, procurer à vos missions de nouveaux et bons ouvriers apostoliques, surtout stimuler le zèle et soutenir la constance des missionnaires eux-mêmes.

Afin d'assurer à cet heureux événement des fruits plus abondants, Nous vous accordons pour toute l'année de vos solennités saintes, à dater du 24 avril prochain, les mêmes pouvoirs et indulgences que la S. Congrégation des Rites, en son rescrit du 20 mai 1912, concède pour les triduums ou neu-

vaines célébrés en l'honneur d'un bienheureux ou d'un saint.

En attendant, comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique à vous, cher Fils, et à toute la famille des Frères Mineurs Capucins placée sous votre autorité.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 7 mars 1922, de Notre Pontificat la première année.

PIE XI, PAPE.